

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en  
fonction :

29

Nombre des membres  
participant à la séance

28 + 1 procuration

**OBJET :**

**Point n° 6**

**Adoption du tableau du  
Conseil Municipal**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
30 mars 2026 par  
M. Charles SCHNEBELEN  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 28 mars 2026**

**Etaient présents :** M. SCHNEBELEN, Mme MANN, M. FUCHS, Mme BINDER, M. CHOLAY, Mme MALLER, M. CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, M. DERSIVIS, M. HUMMEL, Mmes PICCININI, LAILLY, HURTH, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, SCHILDKNECHT, Mmes AYGUN, BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDLIN, Mme DIET, M. JULLY

**Etait excusé et a donné procuration :**

M. ARDIZIO, excusé a donné procuration à M. SCHNEBELEN

Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN, indique qu'en vertu des dispositions des articles R. 2121-2 et R. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination, c'est-à-dire de leur élection, et les conseillers municipaux dans d'ordre du tableau.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, et à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, les conseillers sont tous élus le même jour. L'ordre du tableau est donc fonction d'une part, du nombre de suffrages obtenus par la liste, et d'autre part, pour les candidats d'une même liste, de la priorité de l'âge.

**L'assemblée prend acte, selon ordre ci-après, du tableau du Conseil Municipal :**

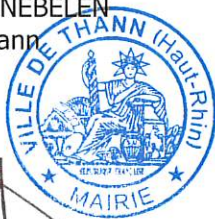
- Charles	SCHNEBELEN	Maire
- Delphine	MANN	1 <sup>ère</sup> adjointe au maire
- Pierre	FUCHS	2 <sup>ème</sup> adjoint au maire
- Aude	BINDER	3 <sup>ème</sup> adjointe au maire
- Jean-Pierre	CHOLAY	4 <sup>ème</sup> adjoint au maire
- Gisèle	MALLER	5 <sup>ème</sup> adjointe au maire
- Daniel	CORDONNIER	6 <sup>ème</sup> adjoint au maire
- Valérie	MARCEL	7 <sup>ème</sup> adjointe au maire
- Mathieu	SEIGNEZ	8 <sup>ème</sup> adjoint au maire
- Brigitte	HOELT	Conseillère municipale
- Mikael	DERVIS	Conseiller municipal
- Vincent	HUMMEL	Conseiller municipal
- Alice	PICCININI	Conseillère municipale
- Sandrine	LAILLY	Conseillère municipale
- Estelle	HURTH	Conseillère municipale
- Alexis	STEININGER	Conseiller municipal
- Tahina	RAKOTONIRAINY	Conseiller municipal
- Marion	RAKOTONIRAINY-EHRET	Conseillère municipale
- Noémie	WOLFARTH	Conseillère municipale
- Maxime	LUTTRINGER	Conseiller municipal

- Jean	ARDIZIO	Conseiller municipal
- Charles-Edouard	SCHILDKNECHT	Conseiller municipal
- Aleyna	AYGUN	Conseillère municipale
- Marie	BAUMIER-GURAK	Conseillère municipale
- Gilbert	STOECKEL	Conseiller municipal
- Claudine	FRANÇOIS-WILSER	Conseillère municipale
- Guy	STAEDELIN	Conseiller municipal
- Flavia	DIET	Conseillère municipale
- Bruno	JULLY	Conseiller municipal

**Le Conseil Municipal :**

- adopte le tableau du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme  
Charles SCHNEBELLEN  
Maire de Thann



Aleyna AYGUN  
Secrétaire de Séance

A. A.